

Langue et pouvoir au Ghana sous Nkrumah

Les maîtres-mots

A quoi bon, nous dira-t-on vouloir ressusciter les politiques de Nkrumah dans le domaine linguistique ? L'expérience étatique du nkrumaïsme n'appartient-elle pas au passé ? Et

poursuivies. L'option socialiste est affirmée. Ce moment, qualifié de Seconde Révolution, s'identifie à une radicalisation des positions idéologiques, à une amorce de constitution d'un appareil productif national.

Nous avons choisi d'observer les conceptions et les pratiques du gouvernement ghanéen en matière linguistique dans la phase cruciale, tourmentée, ambivalente de la Première République. Nous nous y emploierons en replaçant dans leur perspective historique les quelques initiatives prises à cet égard par le pouvoir étatique sous Nkrumah ; en analysant l'un des rares débats qui eut pour objet la question de la langue nationale à l'occasion d'une séance du Parlement ghanéen d'octobre 1961 ; en essayant de donner un sens aux non-dits du discours officiel, c'est-à-dire de dévoiler les raisons de l'État. Il nous semble en effet que, bien qu'ils ne soient que rarement formulés, des choix fondamentaux furent opérés en ce domaine. S'ils ne sont pas ouvertement débattus, c'est qu'ils touchent aux mécanismes même du fonctionnement du pouvoir central, qu'ils impliquent une conception absolutiste des rapports entre l'État et la société. De multiples préoccupations peuvent être discernées dans les orientations adoptées : cohésion nationale, vision panafricaine, modernité conçue comme accès à l'universel. Mais l'une d'entre elles prévaut, celle qui intéresse fondamentalement le pouvoir étatique et ses modes de domination.

Langue et libération

Le « Programme pour le travail et le bonheur » qu'adoptera le XI^e Congrès du CPP en juillet 1962 à Kumasi et qui constitue la charte fondatrice de l'avancée du Ghana vers le socialisme présente l'énoncé le plus précis des thèses du régime de Nkrumah sur la question des langues nationales. Les paragraphes 151 et 152 du document traitent de ce problème (1).

151. Dans le monde d'aujourd'hui, l'industrialisation et le progrès technique dépendent dans une très large mesure de la connaissance approfondie de l'une ou de plusieurs des principales langues internationales. D'un autre côté, le développement de la culture africaine ne manquerait pas d'être bloqué s'il n'était fondé sur l'étude et l'intelligence des langues nationales. Rien n'est plus naturel pour une nation indépendante que de chercher à promouvoir l'usage d'une langue nationale qui exprime le véri-

(1) « National Languages », *Ghanaian Times*, 26 mai 1962.

table esprit, les idées et les aspirations de son peuple. Atteindre cet idéal constitue un objectif à long terme. Afin de parvenir à sa réalisation dans le long terme, le Parti et le gouvernement proposent que les langues ghanéennes deviennent des matières complémentaires dans les établissements du secondaire et dans les universités à côté des langues classiques et modernes.

152. La sauvegarde de la culture et des institutions traditionnelles est intimement liée à l'usage des langues nationales.

Ce texte est révélateur d'une attitude prudente, embarrassée, temporisatrice. Priorité est donnée à l'industrialisation et au progrès technique, l'approfondissement de la libération nationale s'identifiant à la modernisation. L'inscription dans l'universel commande l'acceptation des dominations linguistiques telles qu'elles se sont instaurées dans les rapports internationaux. L'institution d'une langue africaine comme langue nationale est repoussée dans le temps. Si le problème est reconnu, les mesures proposées se révèlent conservatoires, inefficaces. Une dichotomie se profile qui oppose le développement assimilé au progrès et à l'universel, et la culture

ce biais, de la conduite des affaires publiques et l'on assisterait à l'émergence d'une frange privilégiée qui tire parti de sa maîtrise d'une langue étrangère pour s'arroger le pouvoir de décision.

Le travail patient et limité entrepris par le Bureau des langues du Ghana semble correspondre fort exactement aux intentions gouvernementales. Il ne bouscule pas la situation existante. Il n'hypothèque pas l'avenir. Il introduit quelques éléments d'évolution. Le Bureau, qui fut créé au début des années 50, avait à l'origine pour mission l'alphabétisation de masse et la promotion des langues locales. Après avoir été animé par des spécialistes de l'UNESCO, sa direction fut assurée par S. K. Otoo. La fonction politique du Bureau s'en trouve élargie. Sous la Première République, il effectue des recherches, élabore des manuels et des dictionnaires. Il intervient également dans la sphère de l'information, il contribue aux programmes en langues nationales de la radio, et il édite 8 bulletins bimensuels en langues locales avec un tirage global de 150 000 exemplaires au total. Ces derniers ont un rôle de premier plan dans l'alphabétisation des adultes. Le Bureau tente également d'appuyer l'effort de scolarisation des enfants. Il ne s'appuie pas sur une doctrine nettement arrêtée en matière de langue nationale. Ses enquêtes l'ont conduit à un double constat : le pluralisme linguistique existe avec une soixantaine de langues pratiquées ; le groupe akan domine, un Ghanéen sur deux parlant, trois sur cinq comprenant, un dialecte s'apparentant à ce groupe. Le Bureau n'entend pas se substituer au pouvoir politique en prétendant trancher la question d'une langue nationale unique (4), mais aider à simplifier la situation linguistique. Pour ce faire 8 à 9 langues se voient systématiquement privilégiées : elles sont utilisées à la radio ; elles sont employées dans les publications ; elles font l'objet de recherches.

Ces quelques signes de sollicitude pour les langues africaines (tolérance de leur usage dans la vie politique locale, activités du Bureau des langues, recherches universitaires) ne doivent cependant pas effacer la tendance dominante qui conduit à l'extension de l'emprise de l'anglais. Comme durant l'ère coloniale, ce dernier est le mode d'expression de la domination étatique. Mais sa propagation est amplifiée par les orientations données aux politiques d'éducation, par l'institution d'appareils idéologiques d'hégémonie directement articulés sur le CPP.

Dès le début de sa participation au gouvernement, le CPP donnera une remarquable accélération aux programmes d'éducation. En termes quantitatifs la progression se révélera spectaculaire. Pour

(4) S. K. Otoo, « Indigeneous Languages in an Emergent African State », *Pan-Africanist Review*, déc. 1964.

s'en tenir à l'école primaire, le nombre d'élèves inscrits, qui ne dépassait pas 150 000 en 1951, atteindra 1 135 000 en 1965-1966. Sous la Première République, l'effort se poursuit. En 1961, l'enseignement primaire et complémentaire devient officiellement gratuit et obligatoire. Le Plan septennal qui démarre en 1964 prévoit une mesure identique pour le cycle secondaire. A l'objectif égalitaire de généralisation de l'enseignement s'ajoute l'idée que s'ouvre désormais une seconde étape « dans laquelle les politiques d'éducation doivent répondre de façon croissante au second objectif majeur de l'éducation, à savoir l'enseignement des qualifications et des connaissances qui sont nécessaires au fonctionnement d'une économie moderne » (5).

Dans l'un de ses écrits fondamentaux *L'Afrique doit s'unir*, Nkrumah reviendra sur l'émergence d'une intelligentsia comme avant-garde politique et sociale. Dressant un rapide bilan des politiques d'éducation conduites par le CPP, il désigne la généralisation de l'école de base comme le véritable acte de libération des nouvelles générations ghanéennes. Il ironise sur l'empreinte laissée par la puissance coloniale sur l'enseignement. Il souligne les efforts entrepris par le régime pour le réorienter en fonction de la personnalité africaine. A aucun moment il n'évoque le problème linguistique ; aucune autre solution n'est suggérée (6).

Le silence qui s'impose sous la Première République recouvre une option fondamentale, délibérée, non exprimée, celle de l'anglais. Précédemment l'usage des langues locales avait fait, de façon sporadique, l'objet de discussions au sein de l'élite intellectuelle. J. E. Casely Hayford en particulier s'inquiétera de l'extension de l'anglais comme langue de l'enseignement primaire. Sous le governorat de Guggisberg s'engagera, à partir de 1925, un véritable débat (7). Le Comité des éducateurs recommande que les langues locales deviennent le véhicule normal de l'enseignement élémentaire.

La recommandation se heurte à l'obstacle majeur que constitue le faible développement des études linguistiques en Gold Coast. A partir de 1951, l'anglais en revanche voit son rôle délibérément amplifié. Il est même envisagé, fin 1954, de l'instituer comme véhicule de l'instruction dès le début du primaire dans tout le Ghana d'ici 1957. En janvier 1959, il est décidé d'utiliser l'anglais comme instrument d'enseignement dès la seconde année du cycle primaire, les langues locales étant considérées comme de simples matières.

(5) *Seven years Plan for National Reconstruction and Development*, Accra, Office of the Planning Commission, 1963, p. 142.

(6) K. Nkrumah, *Africa must unite*, Lon-

dres, Panaf, 1963, p. 49.

(7) D. Kimble, *A Political History of Ghana, 1850-1928*, Oxford, Clarendon Press, p. 515.

Les appareils idéologiques d'hégémonie mis en place par le CPP adoptent également l'anglais comme moyen d'expression. C'est le cas de la presse du Parti. Si *Evening News* publie à l'occasion des articles en pidgin, en fante, en twi ou en hausa, le *Ghanaian Times* et l'hebdomadaire *The Spark* sont entièrement rédigés en anglais. Seule la radio fait largement usage de langues ghanéennes. La presse du Parti ne fait d'ailleurs que prolonger une orientation qui fut celle, dès sa naissance, du journalisme nationaliste de Gold Coast. Le dessein panafricain l'incite même à privilégier, parallèlement à l'anglais, d'autres langues étrangères (le français, le portugais) plutôt que les langues locales. Ainsi le groupe du *Spark* publie-t-il un organe en français (*L'Étincelle*) et un autre en portugais (*Faúlha*). A l'Institut idéologique de Winneba, le français

dans toutes les écoles du Ghana (8). » Il est à noter que le débat surgit au lendemain d'une discussion parlementaire, introduite par le ministre de l'Éducation Duwuona-Hammond, portant sur la politique scolaire du gouvernement. On observera surtout que, sous la Première République, une telle discussion publique traitant spécialement de ce sujet revêt ultérieurement un caractère unique. Seul l'hebdomadaire théorique *The Spark* versera une pièce au dossier en reproduisant un article consacré aux problèmes linguistiques de l'Afrique. Mais celui-ci, de caractère général, ne concerne pas directement la situation au Ghana (9).

Lieu du débat, le Parlement a une fonction essentiellement tribunicienne. Élu en juillet 1956, il comprend une majorité absolue de représentants du CPP. Les élections partielles, les arrestations de membres de l'opposition n'ont fait que confirmer un rapport de forces dès le départ défavorable à l'United Party. Si les antagonismes partisans s'expriment sur les questions de politique générale, les élus s'intéressent avant tout aux problèmes de leur circonscription ou de leur région (moyens de communication, équipement scolaire, irrigation) : 60 à 70 % des interventions leur sont consacrées (10). Des groupes de pression se constituent qui parfois transcendent les clivages de parti : ainsi la trentaine de députés des régions septentrionales agit de concert. Il en est de même de la quinzaine d'hommes d'affaire. Les factions qui existent à l'intérieur du CPP se disputent ouvertement dans l'enceinte parlementaire. L'une des qualités singulières de l'Assemblée est de constituer l'un des rares lieux où les affaires de l'État fassent l'objet de confrontations spontanées, directes, publiques.

Époque du débat, l'automne 1961 représente une période politique et sociale exceptionnellement sombre, tendue, agitée. La longue grève des travailleurs de Sekondi-Takoradi vient de s'achever. Le CPP en sort divisé et affaibli. Le bloc de pouvoir se disloque : six membres de la « vieille garde » du Parti sont évincés du gouvernement, Komla Gbedemah choisissant l'exil. L'opposition se détourne du jeu parlementaire pour se lancer dans l'agitation et le terrorisme. Elle est affaiblie par l'accentuation des mesures répressives et la cinquantaine d'incarcérations intervenues au début du mois d'octobre. La cohésion nationale et la stabilité du régime paraissent menacées. Ces deux questions se retrouveront tout normalement au centre du débat.

(8) *Parliamentary Debates. Official Report*, 25 oct. 1961.

(9) « Linguistic Problems of Contemporary Africa », *The Spark* (3), 29 déc. 1962 et (4), 5 janv. 1963.

(10) J. H. S. Frimpong, *The Ghana Parliament, 1957-1966. A Critical Analysis*. University of Exeter, 1970. Thèse de doctorat.

Dans sa formulation, Asafo-Agyei semble soucieux de limiter la portée de sa proposition : celle-ci viserait à la graduelle généralisation de l'akan comme matière d'enseignement ; elle favoriserait le développement d'une *lingua franca* ; elle ne poserait pas dans l'immédiat la question de la langue officielle ; elle s'appuierait sur les réalités linguistiques du Ghana où la majorité de la population parlerait akan sous une forme ou une autre. Si l'énoncé de la motion se veut anodin, en revanche l'argumentation pose bel et bien le problème de fond de l'officialisation d'une langue africaine. Le parlementaire répond par avance à ceux qui s'opposeraient au développement d'une langue locale en tant que *lingua franca* :

« ... La langue akan est l'une des langues les plus populaires du pays. Quel inconvénient pourrait résulter du fait que l'akan soit admis comme lingua franca de ce pays ? Aucun à la vérité. Son adoption rendra vaines les craintes de ceux qui entrevoient des répercussions similaires à celles qu'a connues Ceylan... La langue constitue un puissant facteur d'intégration qui rapproche les diverses tribus d'un pays. C'est pourquoi, si la langue akan est adoptée comme lingua franca au Ghana, le tribalisme, avec son cortège de maux, périra de mort naturelle. »

Le parlementaire de Kumasi prend en outre résolument position par rapport à la question de la langue nationale :

« Sur la question de l'introduction de l'akan comme langue officielle du Ghana, je voudrais attirer l'attention des honorables parlementaires sur le fait qu'en Grande-Bretagne même, où le gallois est parlé au Pays de Galles, l'écossois en Écosse et l'irlandais en Irlande, l'anglais pur est admis comme langue officielle sur l'ensemble des Îles britanniques. Dire que cela créerait des dissensions au Ghana ne correspond nullement à la vérité. La Grande-Bretagne est plus unie que jamais en dépit de l'existence de plusieurs langues. Ceci dit, je ne doute absolument pas que la langue akan soit adoptée comme moyen d'expression par la totalité des divers groupes tribaux de ce pays. »

En levant deux objections (celle de la pénurie d'enseignants spécialisés, celle des différences dialectales), le député accepte l'idée que la mise en œuvre de sa proposition puisse être échelonnée dans le temps. Les réactions que suscite son intervention peuvent se ranger en trois catégories : appui ou rejet venant de simples parlementaires, fin de non recevoir émanant de membres du gouvernement. On observera que les représentants de l'UP ne participent guère à la discussion, à l'exception de A. W. Ofei, élu de la circonscription de l'Ahafo, qui exprimera son soutien. Pour

l'essentiel, le débat reste interne au CPP ; il oppose en outre des députés ordinaires aux représentants du gouvernement. D'emblée, il se concentrera sur la question de la consécration ou non de l'akan en tant que langue nationale du Ghana, comme semblait d'ailleurs l'avoir souhaité le rédacteur de la motion.

La première catégorie d'intervenants représente des circonscriptions où dominent l'akwapim-twi, le fante, l'asante-twi. Une série d'arguments porte sur la nécessité, pour un État souverain de posséder sa langue propre nationale. Ainsi que l'exprime K. Asante-Sakyi (Akwapim-Nord) :

« N'est-il pas grand temps pour le Ghana, à ce stade de son développement, de choisir l'une de ses langues et de l'étendre à l'échelle nationale ? Allons-nous continuer de parler des langues étrangères dans nos foyers, dans les lieux publics, dans les rassemblements, et d'utiliser des interprètes pour traduire les paroles que nous adressons à nos parents et amis. »

Une langue officielle ghanéenne constituerait un attribut de la souveraineté nationale, un indispensable élément de reconnaissance à l'échelle internationale. Encore les avis se révèlent-ils partagés quant à l'usage extérieur qui en sera fait. C. E. Donkoh (Wenchi-Ouest) souhaiterait qu'elle soit utilisée universellement. En revanche, tout en mettant l'accent sur l'urgence du choix d'une langue proprement nationale, Asante-Sakyi voudrait voir se maintenir certaines prérogatives de l'anglais :

« Je ne veux pas dire que l'akan doive se substituer à l'anglais. Ce dernier continuera d'exister en tant que langue de travail officielle. Il restera l'instrument de nos relations commerciales internationales. La promotion de l'unité africaine se poursuivra en anglais ; en effet, si nous nous adressons à un éthiopien en akan, il nous répondra en amharique ce qui nous obligera à recourir à des interprètes : les progrès de l'unité s'en trouveront retardés. L'anglais a le statut de langue internationale, et il continuera d'en être ainsi pour un bon bout de temps. »

Le même intervenant n'hésite pourtant pas à souligner l'incompatibilité foncière qui existe entre l'épanouissement de la personnalité ghanéenne et africaine, et le maintien de la dépendance par rapport à une langue étrangère.

Un deuxième thème apparaît avec insistance : il consiste à mettre en valeur le rôle de la langue comme facteur de stabilité sociale et d'intégration nationale. Faiblement étayé, il est avancé de façon relativement défensive. Les partisans de la motion insistent sur l'absence de clivages ethniques à vif au Ghana. Mais dans le même

temps, à travers leur exaltation outrancière des qualités de la langue akan et de son influence, ils dissimulent mal un orgueil régionaliste, voire un hégémonisme. Ainsi Lucy Anin (Brong-Ahafo) va-t-elle jusqu'à parler de la suprématie de l'akan : selon elle, cette langue serait parlée par un habitant sur deux à Accra, par deux sur trois à Tamale ; elle se verrait pratiquée comme *lingua franca* sur tous les marchés du Ghana ; elle ferait office de langue religieuse et cérémonielle dans la plupart des régions. C. E. Donkoh, pour sa part, s'efforce d'atténuer ce qui pourrait suggérer une volonté d'hégémonie asante sans toutefois y parvenir pleinement :

« Nous ne nous ferons pas les avocats de l'utilisation de la langue akan uniquement parce que nous sommes des Akans, mais parce que nous savons que cette langue est dès à présent largement répandue... Nous nous sommes efforcés de démontrer que l'akan est une langue merveilleuse ; que l'akan peut devenir notre langue nationale ; que, si nous voulons construire une nation dotée d'une communauté d'esprit, il nous faut adopter l'akan comme langue nationale... Cela ne conduira nullement à interdire aux gens de parler dagbani ou n'importe quelle autre langue ; mais cela nous permettra d'édifier une nation. »

La seconde catégorie d'intervenants, celle des députés hostiles à la motion, est extrêmement virulente. Elle entend repousser à tout prix l'imposition d'une domination linguistique. Composée d'élus des régions septentrionales ou de la région d'Accra, elle ressent parfois la motion comme une agression pure et simple. Ainsi pour E. Ago Ackam (Dangbe-Shai) :

« ... Cette motion doit être retirée ou repoussée car si elle venait à être adoptée il s'agirait d'un texte préjudiciable et hostile aux peuples d'origine ga et adangbe ainsi qu'aux peuples d'autres régions qui disposent de langues riches et écrites. »

Les détracteurs de la motion utilisent trois types d'arguments. En premier lieu, ils mettent en évidence la fragilité du constat linguistique dressé par ses partisans : outre le fait que celui-ci escamote la vitalité des langues ewé, dagbani, ga ou adangbe, il présente une image faussée de l'akan et de ses ressources littéraires ; il masque les différences dialectales. K. S. Aboaguye (Akim Abuakwa-Sud) se verra contraint de rappeler, en tant que Président du Bureau des langues du Ghana que le Comité d'orthographe de l'akan mis en place en 1952 s'est fixé pour objectif limité d'unifier les systèmes de transcription, et non de forger une langue unique. Une seconde ligne d'attaque s'appuie sur les risques de dissensions et de déchirement qu'engendrerait toute précipitation en matière linguistique. F. E. Tachie-Menson (Denkyira) évo-

que à cet égard les crises survenues en Inde, à Ceylan, dans les Caraïbes, et invite à repousser des mesures qui peuvent provoquer des conflits entre groupes ethniques et entre régions ainsi qu'une désintégration du Ghana. S. I. Idrissu (Dagomba-Nord) insistera lui aussi sur les implications d'un projet qui, bien que placé sous le signe de l'unité, ne peut que provoquer la désunion.

Un troisième ordre d'arguments se fonde sur les exigences d'unification de l'Afrique. Ainsi, pour S. I. Idrissu :

« Quelle va être notre propre contribution à la réalisation de cette unité ? Nous n'y aiderons certainement pas à ce stade, en orientant nos réflexions vers les langues, mais bien en les appliquant aux objectifs du développement économique que Osagyefo a tracés pour le Ghana et pour l'ensemble de l'Afrique.

Nous visons à ce que la totalité de l'Afrique s'unisse économiquement, socialement, culturellement. Et avec le temps, une langue commune se développera non seulement pour le Ghana, mais pour toute l'Afrique. »

A ces trois séries d'arguments, les détracteurs ajoutent des objections touchant aux possibilités pratiques de réalisation de l'objectif proposé (formation inadéquate des instituteurs, absence de matériel pédagogique, surcharge des programmes).

Troisième catégorie d'interventions : celles des porte-parole du gouvernement. Ils manifestent fermement leur opposition à la motion. Ils ne nient pas que le problème de la langue nationale se pose et qu'à terme il conviendra de faire des choix. Mais ils adoptent la démarche temporisatrice, graduelle, qui est officiellement celle du CPP sur cette question. Les considérations politiques prévalent dans leur raisonnement. Ainsi le secrétaire d'État à la Défense estime la proposition prématurée. Le spectre des affrontements entre partisans et opposants du CPP qui marquèrent le pays asante dans les années 1954-1956, la poussée des tendances régionalistes et fédéralistes qui s'opposèrent à l'instauration d'un État centralisé comme cadre constitutif de la nation restent présents dans les esprits et sont ouvertement évoqués. La proposition est désignée comme mal à propos car elle aboutira à remettre en cause ce qui fut l'une des plus considérables réalisations de Nkrumah avant l'indépendance : l'unification de l'ensemble du pays. Le secrétaire d'État à l'Intérieur va dans le même sens :

« Le député présente sa motion à un moment inopportun. Nous avons aujourd'hui atteint un stade dans la vie de la nation où nous ne devons pas permettre aux différences de langues de rejaillir sur les affaires de l'État. »

Stabilité politique ? Cohésion nationale ? Les membres du gouvernement évoquent les raisons de l'État. La réponse la plus élaborée est présentée par le secrétaire d'État à l'Éducation, Susanna Al Hassan :

« La question de la langue nationale est hérissée de difficultés ; certaines d'entre elles sont politiques. C'est pourquoi elle doit être abordée avec infiniment de tact et de discernement. De l'aveu général, l'akan est parlé par le groupe linguistique le plus important du Ghana ; il est compris par nombre d'autres Ghanéens hors des limites de ce groupe linguistique. La difficulté majeure est inhérente à la langue akan elle-même ; par sa structure et son contenu, elle reste, à l'instar des autres langues ghanéennes, mal adaptée aux exigences de l'ère technologique moderne. Ses idées — et par conséquent son vocabulaire — sont inadéquates dès qu'il s'agit d'exprimer les besoins et les conditions du monde moderne, en particulier pour tout ce qui touche aux questions scientifiques, techniques, et économiques. »

L'incapacité présente de la langue akan à jouer le rôle d'une langue nationale se trouve ainsi placée au centre de l'argumentation gouvernementale. Kofi Baako, ministre de la Défense et porte-parole du gouvernement, déclare à ce propos :

« Avant tout, on peut se poser la question fondamentale de ce que représente en réalité la langue akan ? Existe-t-il une littérature la concernant ? Est-elle réellement écrite, codifiée, harmonisée ? Qu'est-ce que la langue akan ? Nous ne parlons pas de l'akwapim-twi. Nous ne parlons pas non plus de nkumsumkum fante. S'agirait-il du Brong-Ahafo akan ?... Jusqu'à présent, personne n'a su dire ce qu'était la langue akan. »

Sa collègue Susanna Hassan se montre plus précise dans ses interrogations :

« Comparativement, la langue akan comprend un nombre excessif de dialectes, chacun ayant sa propre orthographe et sa prononciation. Il est donc évident que, même si nous prenions la décision d'enseigner l'akan dans toutes les écoles, nous resterions confrontés avec la difficulté de proposer une forme d'akan dégagée des variations et des particularismes dialectaux. En d'autres termes, il nous faut disposer d'un système uniforme de transcription afin que les livres écrits dans cette langue puissent être lus par quiconque parle akan, indépendamment de son dialecte. Sinon nous n'aurons d'autre alternative que d'enseigner chacun des différents dialectes parmi lesquels l'asante-twi, l'akwapim-

twi, le fante, le nzima. De telles difficultés ne peuvent être surmontées en un jour ; leur solution exige du temps, des études minutieuses, de la patience et de la prudence. »

La complexité de la situation linguistique, qui était totalement gommée par les partisans de la motion, se voit donc utilisée comme justification principale d'une position d'attente. L'accent est mis sur l'importance de la mission attribuée au Bureau des langues. En effet,

« L'introduction d'un système unifié de transcription augmentera les chances de l'akan, parallèlement aux autres langues lorsque le moment sera venu d'adopter une langue nationale commune. »

Mais sous les problèmes linguistiques, qui sont amplement invoqués, perce une préoccupation foncièrement politique, la recherche d'un compromis, l'ajournement des tensions. Révélateur est, de ce point de vue, le refus d'hypothéquer l'avenir. Le discours officiel s'interdit, par un choix jugé soit dangereux soit prématuré, d'anticiper et d'aménager les conditions d'une transition rapide dans ce domaine. Le secrétaire d'État à l'Éducation juge d'ailleurs inconciliable l'impératif d'une formation scientifique et technique élargie, accélérée, et l'alourdissement de l'enseignement des langues. Une option est cependant prise, dans la ligne adoptée par le Bureau

La mise en ordre

De même que les politiques pratiques du CPP, le débat parlementaire de 1961 ignore — maladroitement ? délibérément ? — cet aspect fondamental : le divorce qu'instaure, dans la vie sociale, l'officialisation de l'anglais (11). Les langues ghanéennes restent, sauf exception, le mode d'expression de la vie quotidienne, des rapports sociaux, de l'économie domestique, de la production et des échanges marchands, des représentations. Entre celles-ci, des hiérarchies existent, quelques-unes ayant acquis le statut de *lingua franca*. L'anglais est institutionnalisé en tant que langue du pouvoir central, de l'administration étatique, des appareils idéologiques d'hégémonie, des rapports capitalistes. Sa reconnaissance institue un ordre politique et social. La mise en ordre ne fut pas en tous points identique dans les divers âges du nationalisme ghanéen (nationalisme élitiste, nationalisme de masse, nationalisme étatique). Mais elle ne cessa jamais d'opérer.

Dans l'âge du nationalisme élitiste, le choix de la langue du colonisateur revêt une signification politique et sociale bien précise. Pour la mince frange de la société qui entend fonder ses privilèges sur la naissance, l'argent ou le savoir, la maîtrise de l'anglais représente un signe de distinction, un facteur de sa constitution en élite ; elle est essentielle pour se voir reconnaître par le colonisateur comme l'interlocuteur éclairé. Le maniement de l'anglais, le respect des valeurs britanniques signalent l'éminence du statut social, légitiment la prérogative politique. Intellectuels, journalistes, avocats contribuèrent ainsi à l'émergence, puis à la reproduction d'une élite nationaliste urbaine : ils s'y employèrent en adoptant une attitude critique vis-à-vis du pouvoir colonial, en composant avec les chefferies, en se démarquant des couches populaires. Dans ce contexte, le recours à une langue, à un cadre de valeurs et de représentations étrangères contribue à l'élévation à une position politique hors du commun, à un statut de porte-parole attitré de la protestation anticoloniale. Cette attitude patricienne aboutit à la construction d'un espace public réservé à un cercle restreint de notables.

L'âge du nationalisme de masse fut aussi celui de la pénétration de l'anglais au sein des couches populaires urbaines. Dans

balisme ». Les particularismes locaux et régionaux, les différenciations ethniques, la persistance des mentalités et représentations traditionnelles sont perçus comme autant d'obstacles au dessein nationalitaire et panafricain. George Padmore poussera jusqu'à ses limites extrêmes cette hantise, en écrivant par exemple dans les colonnes de *Evening News* en 1953 :

« La plus redoutable menace à laquelle l'Afrique se trouve aujourd'hui confrontée n'est pas l'impérialisme mais le tribalisme. Le premier se trouve sur la défensive, alors que second est à l'offensive » (12).

Dans la conjoncture mobilisatrice qui correspond à la phase d'expansion du CPP, le discours politique émis en anglais par la direction du Parti est véhiculé, interprété, réapproprié par les réseaux informels de communications de masse. Exceptionnellement, la mise en ordre linguistique s'en trouve perturbée.

Avec l'âge du nationalisme étatique une remise en ordre intervient. On observe la constitution et la déconnexion de deux espaces politiques distincts. Le premier s'identifie au pouvoir étatique, à son administration centrale, à ses appareils idéologiques d'hégémonie : l'anglais y est de règle. La désaffection, la démobilisation politiques interrompent les circuits informels de communications de masse. Le discours du pouvoir étatique reste, pour les sociétés locales, un élément extérieur, faiblement intelligible, étranger. Dans le même temps, se trouve borné, clôturé par le pouvoir et ses modes d'expression, un espace public central où l'État est mis en forme et mis en scène par le jeu des factions dirigeantes (13).

Le second champ politique s'inscrit dans les rapports sociaux locaux. Il est régi par les langues, les représentations, les relations d'autorité, les formes et les pratiques sociales qui identifient et différencient les sociétés ghanéennes. Représentant de l'État-parti au niveau local, le commissaire de district a pour fonction de gérer les tensions, d'assurer l'ancrage du pouvoir étatique en composant avec des différences que, pour sa part, le sommet de l'État entend, dans ses politiques, ignorer et abolir. Dans une telle optique, l'extériorité de la langue officielle, en dépit des progrès qui purent être réalisés en matière d'enseignement, contribue à placer l'État hors du commun, hors des sociétés réelles et de leur mouvement. Elle

(12) G. Padmore, « The Case against Tribalism », *Evening News*, 15 sept. 1953.

(13) M. Verlet, *Pouvoir et idéologie* : The

Spark, un journal militant dans le Ghana de Nkrumah, Université de Paris I, 1980, Doctorat de 3^e cycle.

institue un schisme social fondamental (14). L'apparente absence de politique linguistique correspond en définitive à une conception bien établie du politique, à une vision de l'État comme acteur absolu de la transformation sociale.

(14) R. Crook, *Local Elites and National Politics in Ghana: A Case Study of Political Centralization and Local Politics in*

Offinso, Ashanti 1945-1966, London School of Economics, 1977, Thèse de doctorat.